



Appel à habilitation au fil de l'eau

Parcours de formation multimodale Maîtrise d'œuvre (MOE)

DynaMOE 1 Maison Individuelle

*Une Maîtrise d'Oeuvre dynamique
au service de la rénovation énergétique
des maisons individuelles*

Juin 2023

Contact

Programme FEEBAT

contact@feebat.org



Sommaire

1. Contexte : programme FEEBAT, offre de formation FEEBAT MOE, DynaMOE 1 Maison Individuelle
2. Objet, contenu et déroulement de l'appel à habilitation
3. Engagements des parties
4. Réponse attendue des organismes de formation
Critères d'analyse des réponses et d'habilitation
5. Acte d'engagement à signer
6. Annexes :
Annexe 1 – Déroulé pédagogique du parcours DynaMOE 1 Maison Individuelle
Annexe 2 - Parcours d'appropriation du parcours par les formateurs
Annexe 3 – Fiche capacité de l'organisme de formation et du(des) formateur(s)
→ *Fichier excel joint*

1. CONTEXTE

1.1. Le programme FEEBAT

Depuis 2007, le programme FEEBAT (Formation aux Économies d'Énergie dans le Bâtiment) contribue à **accompagner la montée en compétence des professionnels du bâtiment et de la maîtrise d'œuvre sur la rénovation énergétique des bâtiments**. Plus de 200 000 professionnels ont été formés sur l'un des vingt modules FEEBAT destinés aux artisans et entreprises du bâtiment et des deux parcours destinés à la maîtrise d'œuvre.

Depuis son lancement, le programme FEEBAT est porté et financé dans le cadre du dispositif des [Certificats d'Économies d'Énergie](#) (CEE). Une 5^{ème} convention de mise en œuvre du programme, couvrant la période juillet 2022 – décembre 2025, a été signée par les pouvoirs publics (Ministère de la Transition Énergétique, Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de la Culture, Ministère du Logement, Ministère du Travail, ADEME), la filière Bâtiment (CAPEB, FFB, CNOA, SCOP BTP), le CCCA-BTP pour l'apprentissage, l'ATEE, l'AQC et les financeurs EDF, SIPLEC et DISTRIDYN.

Cette convention entend **poursuivre et développer encore les actions entreprises dans le cadre des conventions précédentes**, notamment au travers de 2 axes qui visent à :

❖ **Axe 1 – Formation initiale :**

- Finaliser la conception et déployer les modules et parcours de formation déjà conçus auprès des enseignants et formateurs de l'Éducation nationale, des organismes de formation par apprentissage et des écoles d'architecture.
- Former ces derniers afin qu'ils utilisent et déploient à leur tour ces ressources pédagogiques auprès de leurs élèves, apprentis et étudiants.

❖ **Axe 2 – Formation continue :**

- Faire vivre les modules de formation déjà conçus et en concevoir de nouveaux, notamment en lien avec les évolutions réglementaires.
- Accompagner le déploiement des formations notamment par la prise en charge des coûts pédagogiques.

Pour en savoir plus : www.feebat.org et [reconduction du programme](#)

Avec la 5ème convention FEEBAT, l'ATEE est devenue porteur pilote du programme FEEBAT et porteur de l'axe 2 (l'AQC étant devenu porteur associé et porteur de l'axe 1).

L'ATEE, Association Technique Energie Environnement, est une association de loi 1901 créée en 1978 pour promouvoir la maîtrise de l'énergie, en se fondant sur des bases techniques. Engagée pour faire progresser la maîtrise de l'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'objectif de l'Association est de favoriser une plus grande maîtrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités et, plus généralement, d'aider les utilisateurs d'énergie à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie.

L'Association compte 2 200 adhérents professionnels, est répartie en plusieurs pôles d'activité et dispose de 11 délégations régionales. Notamment, le Club Certificats d'Économies d'Énergies, Club CEE, créé par l'ATEE, se positionne comme interlocuteur indépendant, facilitateur technique du dispositif des CEE. L'ATEE porte également des programmes CEE dont le programme FEEBAT et un programme, OSCAR, traitant de la formation de Référents Aide à la Rénovation. Pour en savoir plus : www.atee.fr

A ce titre, l'ATEE publie aujourd'hui pour le compte du programme FEEBAT et de son COMOP MOE un appel à habilitation au fil de l'eau pour sélectionner les organismes de formation et formateurs qui seront habilités par le programme à **dispenser le parcours de formation spécialement conçu pour la filière MOE et dédié à la maison individuelle : DynaMOE 1 Maison individuelle « Une Maîtrise d'Œuvre dynamique au service de la rénovation énergétique des maisons individuelles ».**

Le programme FEEBAT s'autorise à tout moment à suspendre le présent appel à habilitation, sans devoir justifier des raisons de cette suspension.

1.2. L'offre de formation FEEBAT pour la MOE

En lien étroit avec le Conseil National de l'Ordre des Architectes, le Programme FEEBAT a construit des formations portant sur les nouveaux défis de la rénovation énergétique dédiées aux professionnels de l'architecture et de la Maîtrise d'œuvre. Ces formations ont pour objectif principal de faire **monter en compétences les professionnels et de leur permettre de prétendre à la qualité d'auditeur énergétique décrite par le décret n°2018-416 du 30 mai 2018.**

Deux parcours de formation sont proposés sous format multimodal (mix présentiel et distanciel) et mettent en œuvre des pédagogies innovantes et personnalisées pour les stagiaires :

- ❖ **DynaMOE 1, lancé en juin 2020 et dédié à la rénovation énergétique performante des maisons individuelles** (parcours équivalent à 5 jours), reconnu comme satisfaisant aux exigences de compétences permettant au professionnel formé de rendre éligible la mission d'audit à MaPrimeRénov'.
- ❖ **DynaMOE COPRO, lancé en mai 2023 et dédié à la rénovation énergétique performante des copropriétés** (parcours complet équivalent à 5,5 jours), reconnu comme satisfaisant aux exigences de compétences permettant au professionnel formé de rendre éligible la mission d'audit à MaPrimeRénov'.

Ces parcours de formation visent notamment à permettre aux professionnels de :

- Concevoir un projet de rénovation sur les volets techniques, financiers et humains,
- Mettre en œuvre les solutions proposées et validées par la Maîtrise d’Ouvrage,
- Développer, promouvoir et commercialiser le projet à travers une offre de rénovation énergétique performante auprès de la Maîtrise d’Ouvrage.

Près de 15 organismes de formation (OF) sont actuellement habilités pour dispenser ces parcours de formation en France métropolitaine.

La mise en place de l’offre de formation DynaMOE a entraîné une véritable évolution :

- Une formation centrée sur les besoins métiers, avec des modalités innovantes (360 VR, gamification, jeu de rôle, etc.),
- Un dispositif qualité renforcé au sein du programme FEEBAT, avec un processus d’habilitation spécifique des organismes de formation et des formateurs, permettant de s’assurer d’un haut niveau de compétences des formateurs sur un triptyque Métier - Pédagogie en formation multimodale - Maîtrise d’une plateforme LMS,
- La fourniture, aux organismes de formation et formateurs, des contenus de formation clé en main et régulièrement mis à jour, nécessitant un important travail d’appropriation pédagogique, technique et organisationnelle, assortie de sessions d’appropriation ad’hoc et d’une communauté d’animation des organismes de formation et formateurs. Sessions et communauté mises en place par le programme FEEBAT.

1.3. Le parcours DynaMOE 1 Maison Individuelle

Le [décret n°2021-1227 du 23 septembre 2021](#) permet aux **architectes de réaliser des audits énergétiques pour les maisons individuelles et les copropriétés éligibles à une aide MaPrimeRénov’, sous conditions de formation décrites dans le décret**. Ce décret ouvre également aux architectes associés d’une société d’architecture la possibilité d’obtenir la reconnaissance d’auditeur énergétique en maison individuelle et en copropriété, sous conditions de formation décrites dans le décret.

Pour permettre aux architectes et sociétés d’architecture d’accéder à la reconnaissance pour la réalisation d’audits énergétiques de maisons individuelles éligibles à MaPrimeRénov’, le programme FEEBAT, en lien avec des experts, propose le parcours de formation DynaMOE 1 Maison Individuelle, le public cible ayant une forte attente pour cette reconnaissance.

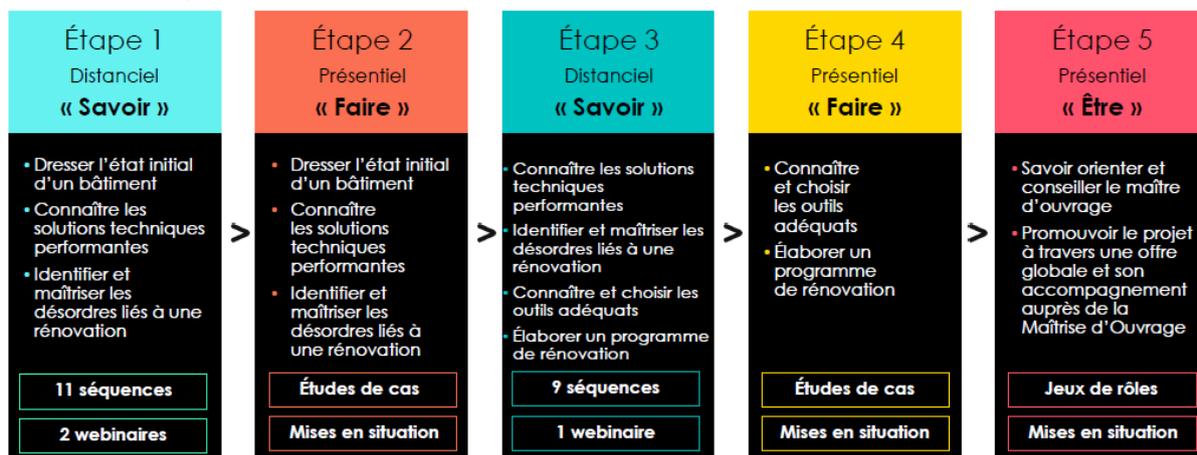
Le public cible prioritaire de ce dispositif de formation est constitué des professionnels de la Maîtrise d’œuvre et, en particulier, les architectes dont les architectes libéraux, associés et architectes en titre (environ 30 000 architectes) ainsi que dans une moindre mesure les ingénieurs et les économistes (environ 5 000). Les profils diffèrent :

- *Architectes : CSP, moyenne d’âge 50 ans, rapport à l’informatique, l’environnement d’apprentissage très varié (MAC et PC), plus ou moins familiarisés avec l’univers numérique.*
- *Ingénieurs : CSP, moyenne d’âge assez élevée mais arrivée très régulière de nombreux jeunes diplômés faisant cohabiter plusieurs générations bien différentes. La plupart bien familiarisés avec l’univers numérique.*
- *Économiste : CSP, 59 % des salariés ont moins de 40 ans, rapport à l’informatique, l’environnement d’apprentissage plutôt homogène (PC), familiarisés avec l’univers numérique.*

Ce parcours de formation multimodal doit permettre aux professionnels, dans le cadre d'une rénovation énergétique performante de maisons individuelles, de :

- Intégrer les problématiques d'une enveloppe performante
- Connaître les solutions techniques
- Connaître les risques de surchauffe et/ou de pathologies
- Choisir l'outil d'aide au projet de rénovation
- Formuler des scénarios de rénovation (globale et par étapes)
- Définir la typologie des systèmes installés
- Adapter/proposer les solutions d'équipement
- Connaître les aides financières
- Savoir arbitrer et hiérarchiser les interventions
- Savoir orienter et conseiller le maître d'ouvrage
- Concevoir l'avant-projet de rénovation sur les volets techniques, financiers et humains
- Promouvoir le projet à travers une offre globale et son accompagnement auprès de la Maîtrise d'Ouvrage

Le parcours DynaMOE 1 Maison Individuelle complet s'articule comme suit :



Les formations DynaMOE 1 Maison Individuelle étant déjà dispensées sur l'ensemble du territoire par des organismes de formation et formateurs habilités par le Programme FEEBAT, l'objectif du présent appel à habilitation est de compléter l'offre de formation.

2. OBJET, CONTENU ET DEROULEMENT DE L'APPEL A HABILITATION

Le présent appel à habilitation a pour objet de **définir les critères ainsi que les engagements fixés par le Programme FEEBAT qui s'appliqueront aux organismes de formation et formateurs qui seront sélectionnés pour dispenser le dispositif de formation DynaMOE 1 Maison Individuelle.**

→ Voir engagements des organismes de formation en 3.

Cette habilitation est valable uniquement pour ce parcours et est valide jusqu'au 31 décembre 2025 (ou autre date de fin de programme en cas de prolongation ou jusqu'à la date de fin du parcours en cas de décision du programme FEEBAT).

En contrepartie de ces engagements, et une fois leur habilitation prononcée par le Comité de pilotage FEEBAT, le programme FEEBAT mettra à disposition des organismes de formation un ensemble d'éléments relatifs à ce parcours de formation.

→ Voir engagements du programme FEEBAT en 3.

2.1. Règles générales

Afin de proposer une animation technique et pédagogique, présentielle et distancielle, de haute qualité aux futurs apprenants, le programme FEEBAT souhaite **habiliter des organismes de formation et formateurs dans l'objectif de dispenser le parcours DynaMOE 1 Maison Individuelle, ceci avec une couverture de tout le territoire.** Idéalement, pour répondre à cette couverture géographique, le programme FEEBAT souhaite s'appuyer sur une quinzaine d'organismes de formation habilités, habilitation basée sur les critères qualitatifs décrits en Annexe 3. *En cas de délais importants pour s'inscrire à ce parcours, le programme se réserve le droit d'habiliter de nouveaux organismes de formation afin de mieux répondre à la demande des professionnels.*

L'habilitation porte sur le binôme organisme de formation / formateur(s). Ainsi :

- Tout formateur devra être rattaché à un organisme de formation habilité. Si l'organisme de formation qui présente la candidature d'un formateur n'est pas retenu, le formateur ne pourra être habilité sauf s'il est présenté par un organisme de formation retenu.
- Le nombre de formateurs habilités à dispenser la formation au sein de chaque organisme de formation habilité n'est pas limité. Si aucun formateur n'est habilité pour un organisme de formation donné, cet organisme de formation ne pourra être habilité.
- Tout retrait d'habilitation à un organisme de formation peut avoir des conséquences sur les formateurs habilités et inversement.

Tout événement, notamment perte de numéro d'agrément de formation, perte de QUALIOPi, nouveau formateur souhaitant dispenser la formation, radiation par tout organisme de certification du domaine de la formation, etc. devra être porté à la connaissance du Programme FEEBAT par mail à contact@feebat.org.

2.2. Déroulement du processus d'habilitation des organismes de formation et des formateurs

L'habilitation du binôme organisme de formation / formateur(s) repose sur les étapes :

- ❖ **Dépôt des dossiers de candidatures des organismes de formation au fil de l'eau**
→ Voir réponse attendue en 4.

- ❖ **Présélection des organismes de formation :**

Présélection par le COMOP MOE des candidatures
Audition des nouveaux organismes de formation candidats (non encore habilités DynaMOE)
Emission d'un avis à l'habilitation de l'organisme de formation par le COMOP MOE

- ❖ **Présélection des formateurs :**

Présélection par le COMOP MOE des candidatures
QCM focus Rénovation énergétique & Maisons Individuelles
QCM focus Digital – LMS
Session d'appropriation pour les formateurs présélectionnés avec QCM réussis
Jury d'évaluation des formateurs ayant passé la session d'appropriation
Emission d'un avis à l'habilitation du formateur par le COMOP MOE

- ❖ **Habilitation par le Comité de Pilotage des organismes de formation et des formateurs dès émissions des avis à l'habilitation par le COMOP MOE :**

- Les organismes de formation habilités recevront une lettre d'habilitation,
- Une liste des organismes de formation habilités sera publiée sur les sites du Conseil National de l'Ordre de architectes (CNOA) et de FEEBAT et remise à l'organisme de financement FIF PL.

Toute réserve émise à l'habilitation devra être levée sous 3 mois.

- ❖ **Pour les organismes de formation et formateurs habilités, lancement possible du parcours DynaMOE 1 Maison Individuelle** (communication, commercialisation, programmation des sessions, début des sessions).

Précisions sur certaines étapes du processus :

- ❖ **Audition des organismes de formation candidats non encore habilités DynaMOE :**

Pour s'assurer de la capacité à gérer la population architectes, à bien coordonner et suivre les sessions, à communiquer, à accompagner le formateur. L'organisme candidat devra présenter sa capacité à répondre à ces critères et aux questions du jury.

- ❖ **QCM :**

Pour s'assurer des compétences du formateur (technique, pédagogique, digitale), le programme FEEBAT demande que deux étapes d'évaluation soient franchies avec succès : un QCM et un jury.

Le QCM comporte des questions aléatoires sur les connaissances techniques sur la rénovation énergétique en Maisons Individuelles, le savoir être, l'utilisation d'outils de classes virtuelles... sauf formateurs déjà habilités DynaMOE : aspect technique uniquement. La réussite du QCM est nécessaire pour suivre la session d'appropriation puis passer en jury.

❖ **Sessions d'appropriation sur le parcours DynaMOE 1 Maison Individuelle pour formateurs :**

Avant l'habilitation des formateurs, ces derniers devront suivre une formation d'appropriation du parcours DynaMOE 1 Maison Individuelle (formation nécessaire mais non suffisante pour obtenir l'habilitation).

La session d'appropriation du parcours se compose de :

- classes virtuelles de 3h, puis session d'observation et classe virtuelle de 3h selon le déroulé prévisionnel joint en annexe 2 à titre informatif.

Une session d'appropriation sera organisée sous réserve d'un nombre de formateurs présélectionnés suffisant (supérieur à 6).

❖ **Jury d'évaluation des formateurs**

Le suivi de la session d'appropriation est obligatoire pour être convoqué au jury. Le jury est organisé par un prestataire mandaté par FEEBAT, composé de membres du COMOP MOE et d'un groupe d'experts (métier, pédagogique, digital, cas pratique sur savoir-être notamment). Il émet l'avis final d'habilitation des formateurs.

3. ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DES PARTIES

Le Programme FEEBAT s'inscrit pleinement dans le Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB) en proposant un **environnement favorable à la montée en compétences des acteurs de la Maîtrise d'œuvre avec des conditions d'engagements réciproques des parties prenantes** : CNOA, ATEE, pouvoirs publics et autres signataires de la charte FEEBAT, organismes de formation, formateurs...

3.1. Engagements du Programme FEEBAT

Dans le cadre de la présente habilitation, **le Programme FEEBAT met à disposition des organismes de formation et des formateurs habilités :**

- L'ensemble des ressources pédagogiques des parties présentielles et distancielles liées au parcours de formation objet de l'habilitation,
Les ressources mises à disposition des organismes de formation habilités sont aux formats :
 - *Pour la partie présentielle du parcours : pdf, ppt, xls, plateau de jeu, jeu de cartes, VR 360 qui nécessitent des lunettes compatibles ...*
 - *Pour la partie distancielle du parcours : Rapid-learning, Immersive learning (VR360) , Serious Game Vidéos interactives... Ces séquences sont sous la forme d'un package SCORM 2004 4^{ème} édition – FULL HTML5 ou sous la forme d'un lien YouTube.*
- La prise en charge totale des coûts pédagogiques de la formation d'appropriation du parcours de formation par les formateurs,
- Le kit d'intégration de la partie distancielle du parcours dans la plateforme LMS,
- Le kit pédagogique pour l'animation du parcours,
- Le kit de communication pour promouvoir le parcours de formation auprès de la MOE (teasing, éléments de présentation du dispositif, etc.),
- Un plan de communication adapté à la cible de la MOE dans le cadre de la campagne nationale de communication FEEBAT,
- La mise à disposition d'un outil de communication interne et de partage d'expérience entre organismes de formation et formateur : la communauté digitale DynaMOE,
- Le co-financement des coûts pédagogiques des apprenants cotisant au FIF PL à hauteur de 50% grâce au financement du dispositif des CEE.

3.2. Engagements de l'organisme de formation habilité

Les organismes de formation habilités et formateurs habilités associés dispensant le parcours DynaMOE 1 Maison Individuelle sont soumis aux **obligations réglementaires en matière de formation professionnelle et en particulier aux exigences de la Loi Avenir Professionnel**.

Ils doivent notamment satisfaire aux conditions préalables suivantes :

- Être enregistré auprès de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et **être titulaire d'un numéro d'activité,**
- **Être certifiés QUALIOP1** (exigence également du dispositif des CEE),
- Justifier d'une **activité de formation dans le secteur de la formation professionnelle du bâtiment.**

En contrepartie des engagements du programme FEEBAT et des différents éléments mis à leur disposition par celui-ci (cf. 3.1), les organismes de formation habilités, et leurs formateurs habilités associés, s'engagent à :

- Respecter la pédagogie du parcours sur lequel ils sont habilités (architecture pédagogique, déroulé pédagogique, supports, modes d'animation présentielle et distancielle),
- Respecter les conditions d'utilisation des ressources et éléments mis à disposition par le programme FEEBAT, relatifs au parcours sur lequel ils sont habilités : propriété du

programme FEEBAT (et de l'ATEE, porteur de l'axe Formation Continue du programme), les éléments mis à disposition ne doivent être utilisés par les organismes de formation et formateurs habilités qu'aux seules fins du présent appel à habilitation. Ils ne peuvent être réutilisés dans des formations commercialisées par ailleurs par les organismes de formation et formateurs habilités, ni être modifiés, vendus...

- Faire participer les formateurs candidats à l'habilitation à la formation d'appropriation du parcours de formation,
- Communiquer sur le parcours de formation,
- Organiser au moins une session de formation par an. Organiser les sessions avec un minimum de 4 stagiaires (contrainte pédagogique) et un maximum de 12 stagiaires,
- Posséder ou louer une plateforme LMS pouvant héberger les séquences distancielles du parcours de formation,
- **Dans une logique d'amélioration continue :**
 - Présenter aux stagiaires, en début de formation, la fonction « Contact » du site internet FEEBAT,
 - Mener une évaluation quantitative (participations) et qualitative à chaud de chaque session de formation, contenant notamment les critères suivants : niveau de satisfaction globale, sur le contenu, la méthode d'animation, les moyens matériels, etc.,
 - Transférer au Programme FEEBAT les remarques et commentaires sur le parcours de formation afin que le COMOP MOE dispose de ces éléments pour la mise à jour éventuelle du parcours,
 - Participer aux réunions organisées par le programme FEEBAT afin de faire part de ses retours d'expériences, d'échanger sur d'éventuelles évolutions (1 réunion annuelle à Paris + webinaires éventuels),
 - Suivre et/ou participer aux échanges de la communauté digitale DynaMOE,
 - Répondre aux sondages et questionnaires lancés par le programme FEEBAT,
 - Sur demande du programme FEEBAT, lui transférer les évaluations des sessions de formation, les questionnaires de satisfaction et la synthèse des résultats des évaluations.
- **Respecter les conditions tarifaires validées par le Comité de Pilotage du Programme FEEBAT du 14 octobre 2019, à savoir le tarif proposé est laissé à la discrétion de l'organisme de formation dans la limite de :**
 - 300 € HT ou net par jour et par stagiaire pour le présentiel ou distanciel synchrone,
 - 150 € HT ou net par jour et par stagiaire pour le distanciel asynchrone.
- **Pour une bonne prise en charge des formations pour les ressortissants du FIF PL :**
 - Respecter sans la modifier la codification MOD_DYNAMOE_MI et l'intitulé du dispositif multimodal DynaMOE 1 Maison Individuelle : « Une MOE dynamique au service de la rénovation énergétique des Maisons Individuelles »,
 - Respecter les critères de prise en charge du FIF PL pour les formations multimodales,
 - Respecter les procédures financières de prise en charge spécifique au programme FEEBAT pour la MOE, c'est-à-dire :
 - Délivrer à chaque stagiaire les documents de prise en charge (en particulier le ou les formulaires du FIF PL),

- Relayer correctement les messages transmis par le programme FEEBAT sur les modalités de prise en charge (délai d'envoi des dossiers de remboursement, pièces à fournir, organisme d'affiliation) ;
 - Conseiller et informer les salariés, chefs d'entreprises et architectes sur les modalités de prise en charge des formations FEEBAT (taux de prise en charge, etc.).
- Et apparaître en conséquence dans un délai d'un an* après habilitation sur les bilans des prises en charge adressés par le FIF PL au programme FEEBAT. Une convention-cadre est signée entre le FIF PL et le Programme FEEBAT pour la prise en charge des coûts pédagogiques de la formation, dans la limite des valeurs plafonds citées ci-dessus et à hauteur de :
- 50% des coûts pédagogiques de la formation par le Programme FEEBAT via le financement des CEE,
 - 50% des coûts pédagogiques de la formation par le FIF PL dans la limite du plafond annuel pour le professionnel et des fonds disponibles.
- * Toute non apparition dans les bilans du FIF PL de plus d'un an pouvant conduire à un retrait d'habilitation par le programme FEEBAT. Sauf si l'organisme de formation démontre qu'il dispense cette formation à d'autres cibles relevant de la maîtrise d'œuvre.
- **Répondre aux mails et sollicitations du programme FEEBAT concernant la présente habilitation, une non réponse à un mail de relance pouvant entraîner un retrait d'habilitation.**

En répondant à l'appel à habilitation relatif au parcours de formation DynaMOE 1 Maison Individuelle, et en signant l'acte d'engagement associé (Cf. 5), l'organisme de formation s'engage à respecter l'ensemble de ces engagements, et à faire respecter à ses formateurs habilités les engagements les concernant.

3.3. Audit des organismes de formation et des formateurs habilités

Afin de compléter le processus qualité mis en place par le programme FEEBAT au travers de l'habilitation, le programme FEEBAT se réserve le droit :

- D'être observateur de sessions de formation DynaMOE 1 Maison Individuelle mises en œuvre par les organismes de formation et formateurs habilités,
- De réaliser un audit, en direct ou par un prestataire mandaté. Cet audit pourra être inopiné ou non ainsi que sur place ou sur analyse documentaire. Cet audit portera sur les engagements de l'organisme de formation et du formateur lié au présent appel à habilitation et en particulier :
 - Conformité de l'organisme de formation et de la formation aux critères d'habilitation du présent appel, au déroulé pédagogique, au dossier d'engagement. *Par exemple : certification QUALIOP1 en cours, nombre de participants des sessions, tarif pratiqué, contenu de la formation conforme au déroulé pédagogique, ressources dont dispose l'organisme de formation, retours des stagiaires, etc.,*
 - Appréciation de l'expertise métier et/ou pédagogique et/ou autre du formateur,
 - Accompagnement des apprenants sur la partie distancielle du parcours,
 - Actions de communication sur le parcours de formation objet de l'habilitation.

Si l'organisme de formation venait à ne pas respecter l'un des engagements ou des critères d'habilitation (dont le critère organisme de formation habilité associés à des formateurs habilités, organisme figurant sur les bilans du FIF PL et réponse aux demandes de FEEBAT), le Programme FEEBAT se réserve le droit de lever l'habilitation.

4. REPONSE ATTENDUE DES ORGANISMES DE FORMATION. CRITERES D'HABILITATION

4.1. Réponse attendue

L'organisme de formation souhaitant candidater transmet un pli unique regroupant tous les documents constituant la candidature à l'appel à habilitation :

- Sous forme électronique à contact@feebat.org, en respectant l'intitulé suivant « FEEBAT MOE – Candidature à l'habilitation DynaMOE 1 Maison Individuelle – Nom OF »
- En respectant les formats de documents demandés par le Programme FEEBAT.

Les éléments demandés pour l'habilitation diffèrent selon que l'organisme de formation et/ou le formateur présenté est(sont) déjà habilité(s) pour le dispositif de formation DynaMOE COPRO.

Les pièces à fournir au titre de la candidature sont les suivantes :

	Déjà habilité DynaMOE COPRO	Non habilité DynaMOE COPRO
Pour l'organisme de formation candidat		
Certificat QUALIOPi en vigueur		A fournir
Copie du dernier bilan pédagogique et financier		A fournir
Intégralité de l'appel à habilitation signé au niveau de l'acte d'engagement	A fournir	A fournir
Fiche Capacité de l'organisme de formation (Annexe 3 – Excel Maison individuelle)	A fournir sur certains éléments seulement	A fournir sur l'intégralité des éléments
Si lieu de formation externe / partenaire de l'organisme de formation, contrat entre l'organisme de formation et le lieu	A fournir pour les nouveaux lieux non présents sur la fiche avis siren basée sur le siren de l'OF	A fournir pour tous les lieux externes non présents sur la fiche avis siren basée sur le siren de l'OF
Tout autre document jugé utile et pertinent par l'organisme de formation candidat	Optionnel	A fournir
Pour le ou les formateurs présentés à l'habilitation		
Une fiche « Capacité du formateur » par formateur (Annexe 3 – Excel Maison individuelle)	A fournir sur certains éléments seulement	A fournir sur l'intégralité des éléments

Les données déclarées seront contrôlées lors des audits.

4.2. Critères d'analyse des réponses et d'habilitation

Les candidatures seront appréciées au travers des fiches capacité de l'organisme de formation et des formateurs et au regard de leur références, capacités et compétences dans les domaines objets de l'appel à habilitation.

Les éléments suivants seront examinés dans la cadre de l'analyse des offres :

	Organisme de formation	Formateur
Démarche(s) qualité de l'organisme de formation	√	
Volume annuel d'apprenants / d'heures	√	√
Connaissance du secteur lié au parcours (Maisons Individuelles)	√	√
Connaissance du public cible	√	√
Ingénierie pédagogique	√	
Capacité à maintenir les compétences (métier et animation) des formateurs	√	
Connaissance et maîtrise d'une plateforme LMS	√	√
Capacité à gérer des outils d'animation pédagogiques (dont outils recommandés pour DynaMOE 1 Maison Individuelle)	√	√
Capacité à gérer des parcours multimodaux	√	√
Qualité de l'expertise métier et l'expertise en animation		√
Capacité à maîtriser l'animation de communautés d'apprenants		√
Capacité à assurer une formation présentielle performante		√
Capacité à animer des parcours multimodaux		√
Capacité à communiquer et commercialiser efficacement un dispositif	√	

5. ACTE D'ENGAGEMENT A SIGNER

En répondant au présent appel à habilitation, je soussigné(e) _____, signataire autorisé(e) de l'organisme de formation _____ candidat à l'habilitation au **parcours FEEBAT DynaMOE 1 Maison Individuelle** :

- **J'accepte l'intégralité des termes du présent appel à habilitation,**
- **En cas d'habilitation de l'organisme de formation et d'un ou plusieurs formateurs associés, je m'engage à :**
 - **Ce que l'organisme de formation respecte notamment les engagements cités au point 3 de l'appel à habilitation,**
 - **Faire connaître et faire respecter par les formateurs habilités associés les engagements qui les concernent,**
 - **Proposer ce parcours de formation DynaMOE au tarif proposé¹ de :**

Coût jour / stagiaire maximum (€ HT ou net de taxe)	Partie présentielle	
	Partie distancielle	

1 jour de formation équivalant à 7h de formation.

- **J'accepte d'être contrôlé dans les conditions définies dans l'appel à habilitation et de laisser l'accès au Programme FEEBAT ou tiers mandaté pour effectuer ces contrôles.**

Date

Nom et fonction du signataire Signature
--

¹ Tarif devant obligatoirement être inférieur aux tarifs indiqués en point 3 de l'appel à habilitation

Annexe 1 – Déroulé pédagogique du parcours DynaMOE 1 Maison Individuelle

Annexe 2 - Parcours d'appropriation du parcours DynaMOE 1 Maison Individuelle par les formateurs

Annexe 3 – Fiche capacité de l'organisme de formation et du(des) formateur(s) - Fichier excel joint

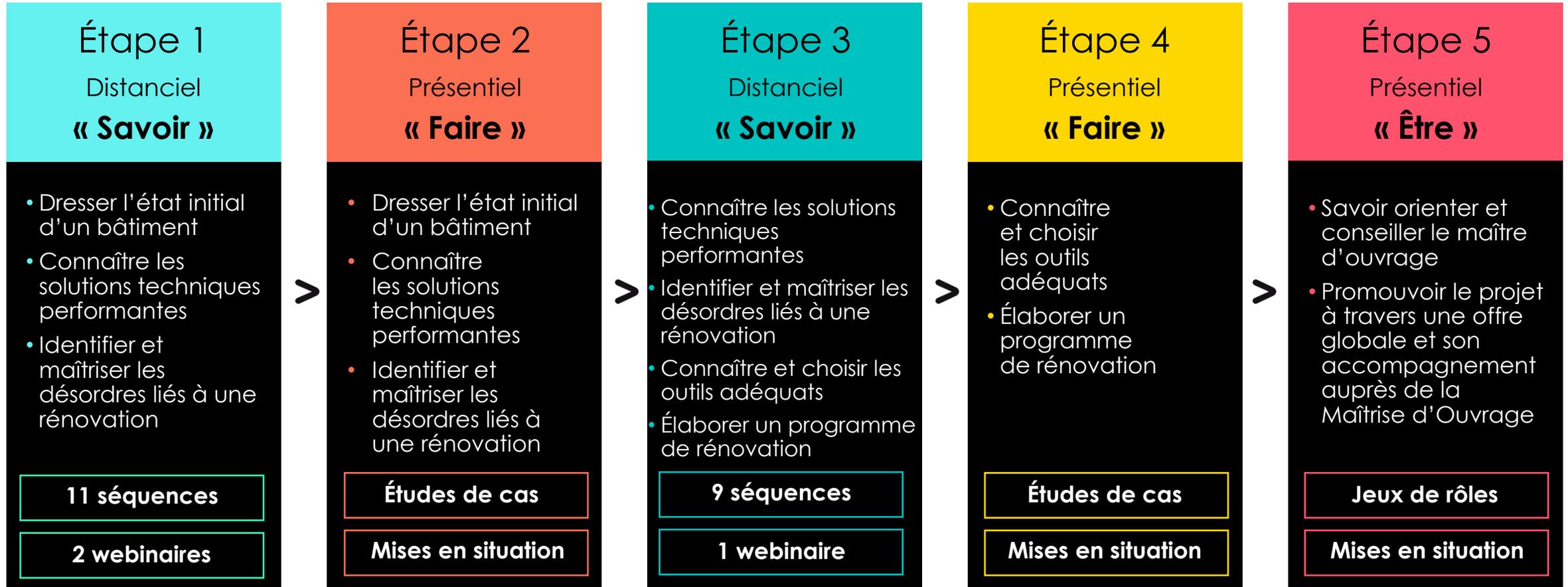


DynaMOE 1

Une Maîtrise d'Œuvre dynamique au service de la rénovation énergétique

Déroulement du parcours de base

- Intégrer les problématiques d'une enveloppe performante
- Connaître les solutions techniques
- Connaître les risques de surchauffe et/ou de pathologies
- Choisir l'outil d'aide au projet de rénovation
- Formuler des scénarios de rénovation (globale et par étapes)
- Définir la typologie des systèmes installés
- Adapter/proposer les solutions d'équipement
- Connaître les aides financières
- Savoir arbitrer et hiérarchiser les interventions
- Savoir orienter et conseiller le maître d'ouvrage
- Concevoir l'avant projet de rénovation sur les volets techniques, financiers et humains
- Promouvoir le projet à travers une offre globale et son accompagnement auprès de la Maîtrise d'Ouvrage



Étape 1 Distanciel « Savoir »	Étape 2 Présentiel « Faire »	Étape 3 Distanciel « Savoir »	Étape 4 Présentiel « Faire »	Étape 5 Présentiel « Être »
3 à 4 semaines	1 jour	3 à 4 semaines	1 jour	1 jour

Durée du parcours conseillée : 8 semaines

Go Démarrage du parcours:
1^{er} Webinaire  1h15

Test de positionnement

- S01 Les principes constructifs dans le temps  30'
- S02 Planifier et mener une visite sur site  30'
- S03 Répertorier les caractéristiques et les pathologies de l'existant  30'
- S04 Coordonner un diagnostic global  30'
- S05 Choisir un isolant – P1  30'
- S06 Choisir un isolant – P2  30'

QCM 1 : Dresser l'état initial d'un bâtiment **et** Connaître les solutions techniques performantes

- II** Webinaire 2  45'
- S07 Définir le confort thermique  15'
- S08 Préserver le confort thermique en toute saison  30'
- S09 Prévenir l'humidité  30'
- S10 Préserver le confort acoustique  15'
- S11 Identifier et gérer les interfaces entre parois et métiers  30'

QCM 2 : Identifier et maîtriser les désordres liés à une rénovation

matin

intro

Retour du distancié



S1

Rappel du cadre réglementaire



S2

Répertorier les caractéristiques et les pathologies de l'existant



S3

Etablir des pistes d'actions (1^{er} temps)



Après-midi

S3

Etablir des pistes d'actions (2^{ème} et 3^{ème} temps)



S4

Identifier et gérer les interfaces



conclusion

Conclusion



- S12 Connaître les systèmes énergétiques 30'
- S13 Prévenir le sur ou sous-dimensionnement 30'
- S14 Préserver la QAI 45'
- S15 Connaître les objectifs énergétiques et environnementaux 30'
- S16 Comprendre la nécessité d'une approche coordonnée 45'

QCM 3 : Identifier et maîtriser les désordres liés à une rénovation



- II Webinaire 3 1h
- S17 Connaître et choisir un logiciel de calcul 30'
- S18 Connaître les aides financières mobilisables 30'
- S19 Elaborer, adapter et visualiser des choix de travaux 1h30
- S20 Programmer des travaux de rénovation 30'

QCM 4 : Connaître et choisir les outils adéquats et Elaborer un programme de rénovation

matin

intro

Retour du distanciel



S1

Connaître et choisir un logiciel de calcul



S2

Elaborer, adapter et visualiser des choix de travaux



S3

Intégrer l'ingénierie financière (1^{er} temps)



Après-midi

S3

Intégrer l'ingénierie financière (2^{ème} temps)



S4

Optimiser et ordonnancer les travaux de rénovation



S5

Séquencer la rénovation par étapes



conclusion

Conclusion



matin

intro

Démarrage de la journée



S1

Réussir la visite d'audit



S2

Connaître son client



Après-midi

S3

Présenter les solutions de travaux



S4

Promouvoir un accompagnement



conclusion

Conclusion du parcours



Appropriation du parcours de formation

Jour 1

• Le parcours

Présentation du parcours de formation :

Les objectifs, les contenus et la pédagogie du parcours

Présentation des outils pour animer :

kit de déploiement du parcours multimodal (les outils du distanciel et du présentiel)

• L'étape 1

Découverte des contenus du 1^{er} distanciel

Appropriation :

- atelier de manipulation d'une plateforme LMS

Entraînement :

- Animer le Webinaire de démarrage
- Animer le forum
- Préparer et animer le Webinaire d'avancement

Acquisition de compétences :

- Savoir mettre un groupe en dynamique pendant le distanciel, développer les interactions, rendre les échanges apprenants

Jour 2

• L'étape 2

Découverte des contenus du 1^{er} présentiel

Appropriation :

- Les objectifs et le cadre de la journée

Entraînement :

- Démarrer le stage en lien avec le distanciel
- Gérer l'utilisation du casque de réalité virtuelle en groupe (s'entraîner à animer la S25)
- Valider les acquis de la formation distancielle (s'entraîner à animer la S28)

Acquisition de compétences :

- Savoir faire le lien entre distanciel et présentiel

• L'étape 3

Découverte des contenus du 2^{ème} distanciel

Entraînement :

- Animer le forum

Acquisition de compétences :

- Savoir suivre le groupe à distance et maintenir sa dynamique

• L'étape 4

Découverte des contenus du 2^{ème} présentiel

Appropriation :

- Les objectifs et le cadre de la journée

Jour 3

• L'étape 4 (suite)

Entraînement :

- Utiliser un logiciel de simulation thermique en plénière (s'entraîner à animer la S45)
- Synthétiser les propositions de chacun avec le consensus du groupe (s'entraîner à animer la S47)

Acquisition de compétences :

- Savoir modérer les sollicitations du groupe et limiter les risques d'erreur lors de calculs en direct
- Savoir débriefer une étude de cas
- Savoir gérer les disparités au sein du groupe

• L'étape 5

Découverte des contenus du 3^{ème} présentiel

Appropriation :

- Les objectifs et le cadre de la journée

Entraînement :

- Utiliser des extraits de vidéos interactives issues du distanciel (s'entraîner à animer la S49)
- Illustrer les enjeux du travail collaboratif) travers un jeu de rôle (s'entraîner à animer la S52)

Acquisition de compétences :

- Savoir débriefer un jeu de rôle
- Savoir mettre un groupe en dynamique, développer les interactions, rendre les échanges apprenants